



# LM IMMO

## Honoraires à compter du 1/07/2023

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, **les honoraires sont à la charge du vendeur**

BIEN A USAGE D'HABITATION	
Jusqu'à 65 000 €	Forfait de 5 000 €
De 65 001 € à 100 000€	8% du prix de vente
De 100 001 € à 150 000€	7% du prix de vente
De 150 001 € à 400 000€	6% du prix de vente
De 400 001 € à 600 000€	5% du prix de vente
Au-delà de 600 001 €	4% du prix de vente

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 01/07/2023 et du mandat numéro 57

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial